ECOL CT150

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 13/07/2016 Date de révision: 03/01/2017 Remplace la fiche: Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	ECOL CT150
Code du produit	:	DET75
Type de produit	:	Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Industriel Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	:	Nettoyant puissant capable d'éliminer les souillures grasses sur les surfaces peintes ou non
Utilisation de la substance/mélange	:	Dégraissant Nettoyant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL ECOL'CHIM
2, Rue du Moulin
51140 JONCHERY SUR VESLE - FRANCE
T 03 26 50 01 91 / 06 61 47 70 82 - F 03 26 50 01 91
ecolchim@aol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	01 45 42 59 59 (N°ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314	Jugement d'experts
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Jugement d'experts

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05

Mention d'avertissement (CLP)	:	Danger
Composants dangereux	:	Hydroxyde de sodium
Mentions de danger (CLP)	:	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP)	:	P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux
P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Métasilicate de sodium	(n° CAS) 6834-92-0 (Numéro CE) 229-912-9 (Numéro index) 014-010-00-8	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	1 - 5	Skin Corr. 1A, H314
Alcool Ethoxylé	(n° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 02-2119549160-47	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique	(n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:gas), H332 Eye Dam. 1, H318
Ether méthylique du dipropylene glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2	1 - 5	Non classé
Xylène sulfonate de sodium	(n° CAS) 1300-72-7 (Numéro CE) 215-090-9	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
Ether méthylique du dipropylene glycol (34590-94-8)		
France	Nom local	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains	:	Gants de protection. Porter des gants appropriés. Gants de protection en latex. Gants en caoutchouc nitrile
Protection oculaire	:	Fontaine oculaire avec liquide adapté. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides
Protection des voies respiratoires	:	Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Jaune. Vert fluo.
Odeur	:	Faible.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	12,5 - 13,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1,04 - 1,06
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit basique. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	600 - 1350 mg/kg
Alcool Ethoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	200 - 2000 mg/kg

sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
DL50 orale	1780 mg/kg

Ether méthylique du dipropylene glycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9,5 mg/kg

Xylène sulfonate de sodium (1300-72-7)	
DL50 orale rat	> 7000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 12,5 - 13,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 12,5 - 13,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	3185 mg/l
CE50 Daphnie 1	4857 mg/l
Alcool Ethoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l

sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	140 mg/l

Ether méthylique du dipropylene glycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1,919 µg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ECOL CT150	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)	
Biodégradation	> 90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ECOL CT150	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII
Ether méthylique du dipropylene glycol (34590-94-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3266	3266	3266	3266	3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
Description document de transport				
UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de sodium ; Métasilicate de sodium), 8, III, (E)	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III	UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., 8, III	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III	UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C5

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	:	L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Danger n° (code Kemler)	:	80
Panneaux oranges	:	
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	223, 274
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP28
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	:	SW2
Tri (IMDG)	:	SG35
Propriétés et observations (IMDG)	:	Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	60L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A3
Code ERG (IATA)	:	8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	C5
Dispositions spéciales (ADN)	:	274
Quantités limitées (ADN)	:	5 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E1
Transport admis (ADN)	:	T
Equipement exigé (ADN)	:	PP, EP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C5
Dispositions spéciales (RID) : 274
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	n° CAS	%
SODIUM METASILICATE	6834-92-0	1 - 10%
PPG-2 METHYL ETHER	34590-94-8	1 - 10%
ALCOHOL	64-17-5	1 - 10%
fattyalcohol ethoxylates	160875-66-1	1 - 10%
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	1 - 10%
SODIUM XYLENE SULFONATE	1300-72-7	1 - 10%
TETRASODIUM EDTA	64-02-8	1 - 10%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, EDTA et sels, agents de surface anioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A

Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit